

Politique de justice climatique

Adoptée par le conseil législatif : 04-04-2024

Ratifiée par le conseil d'administration : 11-04-2024

Expire le 01-05-2029

[Motion](#)

1. Champ d'application

La présente politique s'applique aux personnes suivantes au sein de l'environnement de l'AÉUM :

- Administrations;
- Conseils;
- Membres dirigeants;
- Membres du Sénat;
- Membres du personnel réguliers à temps partiel;
- Membres du personnel réguliers à temps plein;
- Toutes les autres parties impliquées dans les processus décisionnels de l'Association pendant la durée de leur participation officielle à l'Association.

Cette politique sert de guide pour la prise de décision et de plan d'action face à la crise climatique.

Cette politique ne représente pas nécessairement l'approche adoptée pour faire face à la crise climatique par quelque association facultaire, association départementale ou groupe étudiant indépendant que ce soit.

2. Définitions

2.1. Nord global : Le Nord global se réfère aux 59 pays où le développement humain est très élevé et aux 53 pays où le développement humain est élevé, comme indiqué dans le rapport du Programmes

des Nations Unies pour le développement¹. La plupart de ces pays, mais pas tous, sont situés dans l'hémisphère nord.

2.2. Sud global : Le Sud global fait référence aux pays du reste du monde, dont la plupart sont situés dans l'hémisphère sud. Il comprend à la fois les pays à développement humain moyen et à faible développement humain (38 pays).

2.3. Sables bitumineux : Le sable bitumineux est un mélange naturel de sable, d'argile ou d'autres minéraux, d'eau et de bitume, qui est une huile lourde et extrêmement visqueuse qui doit être traitée avant de pouvoir être utilisée par les raffineries pour produire des carburants utilisables tels que l'essence et le diesel.

2.4. Désinvestissement : Le désinvestissement des combustibles fossiles nécessite que les institutions, les gouvernements et les fonds d'investissement vendent leurs actions de combustibles fossiles et d'actions connexes. Les campagnes de désinvestissement accordent une grande valeur aux principes éthiques et mettent l'accent sur l'application de pressions politiques et économiques pour limiter les effets néfastes de l'industrie des combustibles fossiles. Le but ultime du désinvestissement est de rétablir les contributions anthropiques à la crise climatique d'une manière juste, en plaçant une juste part de la charge sur les producteurs de combustibles fossiles.²

2.5. Justice climatique : Dans le cadre de la lutte contre la crise climatique causée par l'être humain, cette expression est issue de la compréhension que la crise climatique a des effets inégaux sur les populations mondiales, les communautés du Sud étant plus sensibles à plusieurs des effets négatifs de la crise climatique tels que les sécheresses, les migrations massives et les inondations.³ La Justice climatique reconnaît que certaines populations ont de plus grandes contraintes dans la lutte contre la crise climatique et appelle les communautés du Nord à compenser par une décarbonisation rapide, des politiques d'immigration progressistes et d'autres solutions socialement justes, tout en tenant compte de l'équité, des circonstances et du développement. De plus, une analyse de la justice climatique reconnaît que les populations qui ont le plus contribué aux émissions de gaz à effet de serre par une industrialisation lourde sont les moins susceptibles de subir les pires impacts de la crise climatique.

2.6. Commerce équitable : Le commerce équitable est un partenariat commercial qui donne la priorité à une rémunération équitable, à des pratiques durables et à l'autonomisation des producteurs marginalisés dans les pays en développement. Il vise à garantir que les personnes responsables de l'agriculture et du travail reçoivent des salaires équitables, opèrent dans des conditions de sécurité et aient accès à des ressources pour le développement communautaire. Le commerce équitable favorise la transparence et la responsabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, favorise les

relations à long terme entre les entités productrices et celles qui achètent leurs produits et s'efforce d'atténuer les impacts négatifs du commerce conventionnel en plaidant pour la justice sociale et environnementale.

3. Contexte

3.1. Crise climatique

Plus de 97 % des scientifiques du climat qui publient activement s'accordent à dire que la principale cause de la crise climatique est induite par l'homme dans la nature.⁴ En particulier, la combustion de combustibles fossiles et l'augmentation subséquente des concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone sont responsables de la plus grande part du réchauffement observé au cours des cinquante dernières années. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'activité anthropique a provoqué « une température de surface mondiale atteignant 1,1 °C au-dessus de 1850-1900 en 2011-2020 ». ⁵ En outre, compte tenu des émissions impliquées par les politiques actuelles en place, il est « probable que le réchauffement dépasse 1,5 °C au cours du XXI^e siècle et rendre plus difficile la limitation du réchauffement en dessous de 2 °C ». ⁶ Ce degré de réchauffement aura des conséquences graves et irréversibles à la fois pour l'avenir proche et pour les années à venir. L'Organisation mondiale de la santé soupçonne que plus de 250 000 décès supplémentaires se produiront chaque année en raison de la crise climatique entre 2030 et 2050. ⁷

3.1.1. Durabilité et crise climatique

La politique sur la durabilité de l'AÉUM stipule que l'AÉUM s'efforcera de « promouvoir activement des pratiques qui conduisent à des écosystèmes résilients ». Elle développe davantage l'engagement de l'AÉUM à réduire notre contribution à l'extraction de combustibles fossiles et aux émissions de gaz à effet de serre. ⁸ La crise climatique touche les trois dimensions majeures de la durabilité décrites dans la politique sur la durabilité : sociale, économique et environnementale. L'AÉUM a la responsabilité d'encourager les membres du corps étudiant et les entités de l'Université McGill à lutter contre une catastrophe climatique, car elle affectera les membres du corps étudiant et les communautés mondiales.

3.1.2. Équité et crise climatique

La politique sur l'équité de l'AÉUM s'engage à créer un environnement anti-oppressif fonctionnel en utilisant des « mesures proactives pour remettre en question les pratiques actuelles et historiques » qui marginalisent davantage certains groupes de personnes. ⁹ La crise climatique touche de manière disproportionnée les groupes à faible revenu, les

personnes de couleur et les communautés autochtones. À mesure que le réchauffement atteindra 1,5 °C ou plus, les risques associés à la sécurité alimentaire, à l'accès à l'eau potable, aux moyens de subsistance, à la santé et à la croissance économique ne feront que croître. La relation entre la crise climatique et l'équité est cruciale et est appelée justice climatique.

3.1.3 Utilisation des terres et crise climatique

La constitution de l'AÉUM engage l'AÉUM à faire preuve de leadership en matière de droits de la personne, de justice sociale et de protection de l'environnement. En ce qui concerne l'utilisation des terres et son lien avec la crise climatique, l'Association doit soutenir les membres du corps étudiant qui font campagne contre l'utilisation non contrôlée et non consensuelle des terres. Plus précisément, conformément à la politique de solidarité autochtone, l'AÉUM agira en solidarité avec les membres du corps étudiant et les communautés autochtones.¹⁰

4.1. Justice climatique

La lutte contre la crise climatique est inextricable d'un mouvement de lutte contre les inégalités systémiques et la domination des paradigmes capitalistes et colonialistes du Nord global. Les efforts de l'AÉUM pour lutter contre la crise climatique doivent inclure la protection des droits de la personne; le respect du droit au développement; assurer la transparence, la responsabilité et la participation équitable; aborder la question de l'iniquité des genres et mettre l'accent sur l'éducation et le partenariat.¹¹ Les groupes les plus touchés manquent souvent de représentation au sein des structures qui prennent des décisions cruciales ayant un impact sur le climat de la Terre et devraient bénéficier d'une plus grande clémence dans leur progression vers une économie à faible émission de carbone.

4.2. Causes

La crise climatique est indubitablement causée par l'activité humaine, à savoir les émissions de gaz à effet de serre, les aérosols atmosphériques et le changement d'affectation des terres (p. ex. la dégradation du sol)¹² tels que décrits dans le dernier rapport du GIEC : « Les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont continué d'augmenter, avec des contributions historiques et continues inégales résultant de l'utilisation non durable de l'énergie, de l'utilisation du sol et du changement d'affectation du sol, des modes de vie et des modes de consommation et de production entre les régions, entre les pays et à l'intérieur des pays, et entre individus ». ¹³ Les émissions de carbone, en particulier, relèvent à la fois des entités consommatrices et productrices. Dans cette politique, l'Association détaille non seulement son engagement à réduire notre impact sur la consommation, mais elle donne également pour mandat à ceux identifiés à la section 1 de mettre au défi les entités productrices et les systèmes qui leur permettent de fonctionner grâce à l'exploitation des

ressources naturelles.

4.2.1. Entreprises de combustibles fossiles

En poursuivant l'exploration et l'extraction à grande échelle, en faisant pression sur les gouvernements et en influençant les médias, les entreprises de combustibles fossiles du monde entier agissent actuellement comme un obstacle à l'action contre la crise climatique. Par exemple, le lobby canadien des combustibles fossiles, l'un des plus actifs au pays, a exercé des pressions massives pour modifier la législation régissant ses activités entre 2011 et 2018.¹⁴

5. Cadre

5.1. Principes de plaidoyer

L'Association adoptera formellement un cadre de justice climatique, en accord avec ses valeurs et basé fondamentalement sur l'anti-oppression. L'Association se référera au cadre suivant lorsqu'elle s'organisera autour de la justice climatique :

- a. **Anti-oppression.** L'Association organisera des initiatives centrées sur la reconnaissance que le changement climatique, l'extraction et la destruction de l'environnement ont un impact disproportionné sur les groupes les plus vulnérables de la société. L'Association s'efforcera de veiller à ce que les communautés touchées de manière disproportionnée soient centrées sur les initiatives environnementales et fournira des ressources éducatives sur les liens entre l'oppression et la crise climatique.
- b. **Solidarité.** L'Association agira avec solidarité significative en maintenant des relations avec les communautés directement touchées, en mettant un accent particulier sur les groupes autochtones conformément à la Politique de solidarité autochtone. Agir de manière solidaire implique, entre autres, de consulter les groupes avant de discuter publiquement du contenu lié à leur expérience vécue et de fournir toutes les possibilités possibles aux groupes de se représenter eux-mêmes plutôt que d'autres parlent pour eux.

5.2. Transition juste

À la lumière du contexte et des principes de plaidoyer présentés ci-dessus, l'Association plaidera pour une transition opportune loin des combustibles fossiles dans le but de s'éloigner d'une crise climatique catastrophique alimentée par un capitalisme et un colonialisme incontrôlés, et vers une

société plus équitable. L'Association enracinera ses initiatives climatiques dans la reconnaissance du fait que le fardeau historique et continu des émissions est massivement porté par les pays du Nord global comme le Canada, et ce sont ces communautés qui doivent en assumer la responsabilité, tandis que les communautés du Sud global ont droit à des ressources et à la technologie pour améliorer leur niveau de vie alors qu'elles planifient une transition vers une économie à faible émission de carbone. La transition du Sud global vers une économie à faibles émissions de carbone ne devrait pas être soumise aux mêmes normes que le Nord global et devrait bénéficier d'un soutien différent, en raison des contraintes coloniales susmentionnées, des circonstances socioéconomiques et de sa responsabilité réduite pour les émissions de gaz à effet de serre.

6. Opérations

6.1. Partenariats commerciaux

Par le biais d'achats et d'investissements, l'Association soutiendra les entreprises qui partagent nos valeurs et se conforment aux lois provinciales et fédérales en matière d'environnement et de travail.

6.1.1. Achats éthiques

L'Association accordera la priorité à l'achat de produits auprès d'entreprises qui affichent un fort engagement en faveur du développement durable et qui respectent les exigences de la certification actuelle du campus du commerce équitable de McGill.

6.1.2. Investissement

L'Association continuera d'éviter tous les investissements dans l'industrie des combustibles fossiles et suivra les directives énoncées dans les précédents règlements internes des finances de l'Association en matière d'investissements socialement responsables.¹⁵

6.2. Empreinte carbone

Tout en reconnaissant et en priorisant la nécessité d'une action systémique, l'AÉUM s'efforcera de réduire notre empreinte carbone autant que raisonnablement possible et d'encourager les membres à faire de même.

6.2.1. Transport

L'AÉUM assumera plus de responsabilité pour ses impacts reliés au transport. Elle favorisera les possibilités de transport collectif pour les réunions et les assemblées et encouragera l'utilisation des transports publics dans la mesure du possible. De plus, s'il y a lieu, la téléconférence sera une considération importante lors de la participation à des événements afin de minimiser les émissions de carbone. Comme il contribue toujours aux émissions de carbone, il est recommandé de réduire la qualité vidéo ou de l'éteindre complètement lorsque cela n'est pas nécessaire.

6.2.2. Événements

Comme mentionné dans la politique de durabilité, les événements au sein de l'AÉUM doivent refléter la formation des administrations d'événements reçue par les commissions à la durabilité, car elles travailleront ensemble pour identifier les impacts climatiques des événements et la manière de les atténuer. Les événements à plus grande échelle utiliseront un calculateur de carbone, tel que le Bureau du développement durable de McGill. L'Association travaillera vers la limitation des activités dont l'empreinte carbone est élevée et, au besoin, s'efforcera de compenser les activités restantes par des crédits de carbone.

6.2.3. Réduction des déchets et de l'énergie

L'AÉUM s'efforcera de minimiser la consommation globale de matériaux de l'organisation en investissant dans des fournitures réutilisables par le biais d'une étroite collaboration et de la promotion du club d'assiettes, en utilisant des fournitures déjà détenues et en suivant la politique de durabilité en matière de gestion des déchets.¹⁶ L'AÉUM, en tant qu'effort conjoint dirigé par la vice-présidence (durabilité et opérations) et les commissions à la durabilité, mènera également périodiquement des recherches sur les réductions d'énergie potentielles au centre universitaire et présentera les résultats de ces recherches au conseil législatif.

6.3. Éducation

6.3.1. Recherche

L'AÉUM, grâce à une collaboration entre la vice-présidence (durabilité et opérations) et la vice-présidence (affaires universitaires), fera pression sur l'Université pour augmenter le financement de la recherche et les possibilités de stage dans des domaines tels que les énergies renouvelables qui contribuent à une transition juste vers un avenir zéro carbone. L'AÉUM soutiendra également les

occasions de recherche gérées par les membres du corps étudiant qui aident les efforts de lobbying comme indiqué dans la section 7, ces occasions doivent être annoncées au moins une fois par année universitaire via le coin durabilité sur le serveur de l'infolettre de l'Association.

6.3.2. Présentation de solutions

L'Association organisera ou s'associera à des événements visant à mettre en valeur la viabilité des énergies alternatives et des opportunités d'emploi dans le secteur des énergies renouvelables au moins une fois par année universitaire. Ce sera annoncé par les commissions à la durabilité lors de la conférence annuelle SPOKES mentionnée dans la politique de durabilité.¹⁷ Cela peut également être promu lorsque les commissions à la durabilité soutiennent ou collaborent à des événements avec des clubs concernés tels que McGill Energy Association ou SEAM.

6.3.3. Soutien à la recherche appliquée des membres du corps étudiant

L'AÉUM cherchera à établir des partenariats avec des entités sur le campus qui soutiennent la recherche appliquée des membres du corps étudiant dans les initiatives de changement climatique telles que le Bureau de la durabilité ou le personnel enseignant de McGill.

6.3.4. Renforcement des capacités

Conformément au cadre établi à la section 2, l'Association s'efforcera de favoriser une meilleure prise de conscience et une meilleure capacité d'agir au sein de la communauté de McGill sur les réalités de la crise climatique, la nécessité d'une action urgente et ses connexions avec les luttes contre le racisme, l'austérité, l'inégalité, le capitalisme, le sexisme et d'autres mouvements de justice sociale. Cela implique l'affectation de ressources pour l'organisation du travail d'équité et de justice climatique, des campagnes de sensibilisation autour de ces sujets et des séries d'événements éducatifs qui enseignent les compétences en matière de lutte contre l'oppression et d'organisation communautaire.

7. Plaidoyer et mobilisation

7.1. Plaidoyer

Pour soutenir les efforts visant à maintenir le réchauffement à 1,5 °C ou moins, l'Association plaidera pour que toutes les institutions et les communautés atteignent la neutralité carbone d'ici 2050. Cet objectif est crucial, car le GIEC en fait une nécessité de rester en dessous de 1,5 °C de réchauffement climatique.¹⁸ L'Association s'opposera activement aux projets d'extraction ou de distribution de combustibles fossiles qui sont menés sans le consentement libre, préalable et éclairé des communautés autochtones dont les terres sont touchées.

7.1.1. Lobbying

L'AÉUM plaidera en faveur de solutions pour faire face à la crise climatique dans les communautés et à tous les niveaux gouvernementaux. Cela devrait inclure : des projets communautaires d'énergie renouvelable, des systèmes de tarification du carbone équitables, ambitieux et contraignants, et des initiatives contribuant à des systèmes alimentaires plus durables. Cela peut être fait indépendamment ou en collaboration avec d'autres groupes organisés faisant campagne pour la justice climatique (p. ex., Rage Climatique, La planète s'invite au parlement).

7.2. Tactiques

Les coordinations de campagne du département externe, dans leur mandat de mobilisation du corps étudiant, soutiendront une diversité de tactiques telles que les mouvements de base ou les efforts de résistance autochtones terrestres nécessaires pour faire face à la crise climatique de manière efficace et équitable, conformément au cadre de la section 2 et en reconnaissance du contexte présenté dans la section 1. En particulier, il soutiendra les groupes suivants dans la mesure où ils font pression sur diverses institutions pour qu'elles prennent des mesures face à la crise climatique :

7.2.1. Désinvestissement des combustibles fossiles et droits de la personne

Le désinvestissement des combustibles fossiles a été la tactique la plus visible pour atteindre les objectifs de justice climatique soutenus par l'Association. L'AÉUM a cédé ses fonds des combustibles fossiles en 2013 et, en décembre 2023, le conseil des gouverneurs de l'Université McGill a décidé de céder des combustibles fossiles d'ici 2025. L'Association soutiendra les

groupes étudiants qui font pression sur l'Université pour qu'elle respecte ses engagements. En outre, l'AÉUM a activement soutenu la campagne autonome de désinvestissement de McGill par le financement, l'aide à la sensibilisation, la réservation de salles et l'achèvement des tâches, au besoin, par l'intermédiaire des coordinations des campagnes et de la vice-présidence (affaires extérieures) et continuera à le faire conformément à sa politique de désinvestissement pour les droits de la personne.¹⁹ L'Association continuera d'aider de cette manière et de coordonner les initiatives entre les campagnes de désinvestissement sur le campus.

7.2.2. Réduction des émissions

Dans le contexte universitaire, la réduction des émissions prend la forme d'un désinvestissement des combustibles fossiles. L'Association soutiendra les groupes étudiants faisant campagne pour la réduction des émissions par le financement, l'aide à la sensibilisation, la réservation de salles et l'achèvement des tâches, au besoin, par l'intermédiaire des coordinations des campagnes et de la vice-présidence (affaires extérieures).